

BÉNIN

Amnesty International appelle les nouvelles autorités du Bénin à faire de la défense des droits de l'homme une priorité

Amnesty International appelle les nouvelles autorités du Bénin, avec à leur tête le général Mathieu Kérékou, élu en mars 1996 à la présidence de la République, à faire du respect des droits de l'homme une priorité de leur programme et à mettre en place de nouvelles sauvegardes afin de consolider les règles de l'Etat de droit.

Le respect des droits de l'homme a connu un essor important à partir de la Conférence nationale de 1990 et de la mise en place d'un gouvernement de transition présidé par Mathieu Kérékou et dirigé par le premier ministre de l'époque, Nicéphore Soglo. La Conférence nationale avait été saisie des violations massives des droits de l'homme qui s'étaient produites dans les années précédentes, et notamment de très nombreuses allégations de torture. Une nouvelle constitution, interdisant le recours à la torture et aux mauvais traitements, avait alors été adoptée par référendum en décembre 1991.

Ces progrès en matière de respect des droits de l'homme se sont poursuivis après la première élection présidentielle pluraliste de 1991 qui a vu la victoire de Nicéphore Soglo sur le général Kérékou, président du Bénin de 1972 à 1991. La plupart des traités internationaux de protection des droits de l'homme ont alors été ratifiés par le Bénin.

Des violations des droits de l'homme ont cependant eu lieu sous le gouvernement du président Soglo. Amnesty International s'est faite l'écho de certaines de ces violations et a appelé les autorités du Bénin à y mettre un terme, notamment dans le cas du harcèlement de militants du Parti communiste du Bénin dans l'affaire de trois syndicalistes détenus sans jugement durant trois ans, et dans celle d'un journaliste emprisonné durant 10 mois pour avoir critiqué la politique du président.

A l'occasion de la passation de pouvoirs entre le président sortant, Nicéphore Soglo, et le président élu, Mathieu Kérékou, Amnesty International appelle les nouvelles autorités à introduire de nouvelles mesures afin de consolider les acquis de ces six dernières années et d'éviter toute détention au secret et toute pratique de mauvais traitements. L'organisation demande également au nouveau gouvernement de mener des enquêtes exhaustives sur les violations des droits de l'homme commises par le passé, de traduire en justice les responsables de ces violations et d'indemniser les victimes. Amnesty International

demande aussi au nouveau gouvernement de veiller tout particulièrement à protéger la liberté d'expression et d'association et de prendre des mesures visant à abolir la peine de mort.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis de nombreuses années, Amnesty International expose ses préoccupations chaque fois que les droits de l'homme sont violés au Bénin. En 1989, une délégation d'Amnesty International avait rencontré le président Kérékou, à la tête du pays depuis 1972. L'organisation avait, à l'époque, publiquement fait part de ses préoccupations relatives aux violations massives des droits de l'homme et notamment la détention sans jugement de dizaines de prisonniers d'opinion ainsi que de nombreuses allégations de torture ayant entraîné la mort de certains détenus.

En mai 1990, Amnesty International a soumis un mémorandum à la commission constitutionnelle du Bénin, chargée de rédiger la nouvelle loi fondamentale du pays. Dans ce texte, Amnesty International faisait des propositions en vue de mettre en place de solides sauvegardes en matière de protection des droits de l'homme, notamment l'abolition de la peine de mort et l'établissement d'une procédure autorisant tous les détenus à contester la légitimité de leur détention devant les tribunaux.

Amnesty International a salué les améliorations apportées à la situation des droits de l'homme instaurées à la suite de la Conférence nationale, ce qui a permis un renforcement de la liberté d'expression et d'association et réduit le nombre de cas de torture et d'emprisonnement arbitraire. Cette nouvelle volonté de respecter les droits de l'homme a été notamment illustrée en 1992, lorsque le Bénin a ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Ces principes n'ont cependant pas toujours été respectés et Amnesty International estime que les nouvelles autorités du Bénin doivent veiller en particulier à ce que les règles et méthodes d'interrogatoire ainsi que le traitement des personnes emprisonnées soient surveillés de manière systématique afin d'éviter toute détention au secret et tout mauvais traitement ou torture.